



# Processus FLEGT au Gabon

Par

**Nathalie NYARE ESSIMA**

Ministère des Eaux et Forêts chargé de l'Environnement  
et du Développement Durable

Point Focal FLEGT

# Ouverture des négociations



- ▶ 24 septembre 2010: *Première session de négociation* entre le Gabon et l'Union Européenne

## Mécanisme d'implication des parties prenantes

- ▶ Organisation des différents groupes d'acteurs (administrations, secteur privé et société civile) ;
- ▶ Mise en place d'un Comité technique de Coordination (CTC) composé des représentants des différents groupes d'acteurs.

# Réalisations



- ▶ **12 novembre 2010:** Tenue de la première réunion du CTC.
- ▶ **octobre 2011:** Tenue de la deuxième session de négociation à Bruxelles
- ▶ **Thèmes abordés (mars 2012)**
  - ▶ Sources légales de bois tel que prévu par la réglementation forestière ;
  - ▶ Projet de « Grille de définition du bois légal » ;
  - ▶ Textes législatifs et réglementaires ainsi que conventions et protocoles pertinents;
  - ▶ Liste des produits ;
  - ▶ Systèmes de traçabilité du bois en vigueur ou en cours d'élaboration au Gabon.

# Statut actuel



- ▶ Stagnation des négociations entre mars 2012 et juin 2015 (ACP-FLEGT, PAGOS)
- ▶ Lancement du processus de révision du Code forestier en 2015
- ▶ Réflexions au sein du CTC:
  - ▶ Allègement de la grille de légalité
  - ▶ Révision de la couverture de l'Accord
  - ▶ Création de la Cellule légalité et Traçabilité

# Principaux problèmes/ Défis

- ▶ Non représentativité de toutes les administrations concernées au sein du CTC
- ▶ Changements institutionnels: Ministres, Point Focal APV-FLEGT, représentants au sein du CTC.
- ▶ Absence du budget de l'Etat
- ▶ Instabilité des financements des partenaires
- ▶ Contexte général/ Priorités nationales (ex. révision du Code forestier).



# Leçons apprises

- ▶ Nécessité d'institutionnaliser la structure en charge du suivi des négociations
- ▶ Inscription d'une ligne budgétaire de l'Etat pour le fonctionnement normal du CTC
- ▶ « Internalisation » du processus et des outils à développer

## Leçons apprises des autres pays de la sous-région

- ▶ Allègement de la grille de légalité
- ▶ Couverture de l'APV FLEGT (Marché international vs Local)
- ▶ Type de Système de traçabilité



# Opportunités

- ▶ Processus de révision du Code Forestier/ Elaboration des textes d'applications: Révision de la grille de légalité
- ▶ Lancement du Projet Appui à la Filière Forêt Bois (Prise en charge du Comité de concertation multi-acteurs)
- ▶ Réflexion au sein de la Commission Européenne (Flexibilité): Plan de travail de l'UE 2017-2020 au plan d'actions FLEGT
- ▶ PRE: Identification des priorités nationales (Système national de traçabilité du bois)



**MERCI**